

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 11 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL À Jocelyn GENDEK, Jérôme SULIM À Jocelyn BUREAU, Alain CHAUVET À Farida REBOUH, Joao DE OLIVEIRA À Sarah TENDRON, Mohamed HARIZ À Driss SAÏD, Newroz CALHAN À Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX À Frédérique SIMON, Matthieu ANNÉREAU À Alexandra JACQUET

ABSENTS : Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farida REBOUH

DÉLIBÉRATION : 2023-144

OBJET : OBSERVATOIRE CITOYEN DES POLITIQUES PUBLIQUES – DÉTERMINATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2023-2024

DÉLIBÉRATION : 2023-144
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : OBSERVATOIRE CITOYEN DES POLITIQUES PUBLIQUES – DÉTERMINATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2023-2024

RAPPORTEUR : Driss SAÏD

L'évaluation du soutien municipal à la vie associative, première évaluation développée dans le cadre de l'observatoire citoyen des politiques publiques [OCCP] est arrivée à son terme.

La qualité du rapport remis dans le cadre de l'évaluation du soutien municipal à la vie associative et l'implication continue des participants confirme l'intérêt d'installer de manière durable cette nouvelle instance citoyenne en reconduisant ses grands principes de fonctionnement et de composition.

Dès lors, l'OCCP peut porter son regard vers une nouvelle politique publique, qui pourra utilement bénéficier de son expertise.

ÉVALUATION 2023-2024

Au terme de la première édition de l'OCCP, force est de constater que la politique publique évaluée constitue l'un des facteurs de réussite des travaux de l'instance. Tel fut le cas avec le sujet portant sur le soutien municipal à la vie associative, sujet qui parle aisément à l'ensemble des citoyens, et dont la richesse pour la population n'est plus à démontrer.

Il importe que les membres de l'OCCP possèdent une véritable expertise d'usage quant à la politique publique qui leur est soumise. Dans cette perspective, il est proposé au Conseil Municipal que la prochaine évaluation de l'OCCP porte sur l'accueil des publics.

A travers cette évaluation, l'OCCP se donne pour ambition de questionner le parcours de l'usager dans son interaction avec les services municipaux et entend tout à la fois apprécier la satisfaction des publics et la qualité de la gestion publique en la matière.

En cela, il s'agira d'appréhender l'adéquation de l'offre de services publics aux besoins et attentes de la population et d'ouvrir le champ de la réflexion pour examiner l'accueil sous toutes ses formes (physique, téléphonique, numérique), et de manière transversale à tous les services concernés par l'accueil des publics, que ceux-ci soient habitants, utilisateurs de l'offre de services publics municipaux et/ou bénéficiaires.

FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION

Conformément aux modalités validées lors du Conseil Municipal d'octobre 2021, l'OCCP restera donc composé, pour sa deuxième édition, de 5 collèges : un collège habitants, un collège acteurs associatifs, un collège acteurs économiques, un collège élus et un collège personnes qualifiées.

Pour les collèges habitants, acteurs associatifs et acteurs économiques, les participants à la première évaluation pouvaient choisir de conserver leur siège au sein de l'OCCP, ou d'y renoncer. En cas de renoncement, le recrutement de nouveaux membres est d'abord passé par la sollicitation des personnes ayant souhaité être positionnées sur liste d'attente en 2021.

Rappelons que lors de la composition de la première édition de l'OCCP, le nombre de volontaires excédait le nombre de sièges disponibles pour les collèges habitants, acteurs associatifs et acteurs économiques. Un tirage au sort final avait donc été organisé pour chacun de ces trois collèges. Une liste d'attente avait été mise en place pour les personnes non retenues à l'issue du tirage au sort.

Pour les sièges non-pourvus, la désignation des nouveaux membres s'est effectuée en conformité avec les modalités de recrutement votées lors du conseil municipal d'octobre 2021 :

- pour le collège habitants : appel à volontariat suite à un tirage au sort sur la base de la liste des adresses postales de la commune (données disponibles en open data sur le site www.data.gouv.fr) ;
- pour le collège acteurs associatifs : appel à volontariat puis tirage au sort si le nombre de volontaires excède le nombre de sièges.

Pour cette nouvelle évaluation, il est proposé que le collège des élus soit composé de :

- Driss SAÏD, adjoint délégué aux ressources humaines à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques
- Christian TALLIO, adjoint à la citoyenneté, démocratie locale et politique de la ville
- Joao DE OLIVEIRA, conseiller municipal délégué à l'évaluation des politiques publiques et au processus de décision citoyenne
- Vincent OTEKPO, représentant du Groupe « Saint-Herblain en commun »
- Matthieu ANNEREAU représentant du Groupe « Entendre et agir, ensemble pour Saint-Herblain ! »
- Sébastien ALIX, représentant du Groupe « Saint-Herblain d'abord ! »

Concernant le collège « personnes qualifiées », il est proposé la composition suivante :

- Eric GUTKNECHT, chef de projet de la relation usagers métropolitaine à Nantes Métropole ;
- Rémy TEYSSÉDRE, designer de service à Etat'LIN, laboratoire d'innovation publique de l'Etat en Pays de la Loire porté par le Secrétariat général pour les affaires régionales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'entériner le principe d'une deuxième édition de l'observatoire citoyen des politiques publiques ;
- d'approuver la composition et les modes de renouvellement de l'instance ;
- de valider la relation à l'utilisateur comme sujet d'évaluation confié à l'OCPP pour l'année 2023-2024.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 11/12/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Farida REBOUH

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 14/12/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 14/12/2023